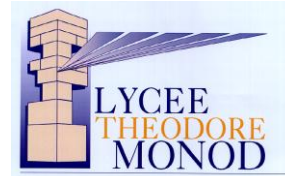




**LYCEE FRANCOISE  
DOLTO**

**Un Internat commun en chambres  
individuelles**



**Au**

**LYCEE PROFESSIONNEL FRANCOISE DOLTO  
BP 185**

71307 MONTCEAU-les-MINES

☎ 03.85.57.87.87

Mel : [0710079A@ac-dijon.fr](mailto:0710079A@ac-dijon.fr)

Site Web : <http://lyc71-dolto.ac-dijon.fr/>

## **DEMI-PENSION ET INTERNAT**

### RENSEIGNEMENTS A L'ATTENTION DES PARENTS

**ANNEE SCOLAIRE 2013-2014**

\*\*\*\*\*

#### **REGIME :**

En début d'année, les élèves peuvent être inscrits en qualité **d'EXTERNE, de DEMI-PENSIONNAIRE OU d'INTERNE**. Tout changement de régime en cours d'année scolaire ne peut être pris en compte que sur demande écrite motivée de la famille et ne s'applique qu'à compter du trimestre suivant.

#### **DEMI-PENSION :**

Les élèves demi-pensionnaires peuvent prendre leur déjeuner tous les jours d'ouverture de l'établissement et 3 forfaits leur sont proposés. Le forfait choisi est valable pour l'année scolaire.

Le prix annuel de la demi-pension s'élève à : (tarifs 2014)

<u>FORFAIT ANNUEL 3 JOURS</u>	401.00 €
<u>FORFAIT ANNUEL 4 JOURS</u>	477.00 €
<u>FORFAIT ANNUEL 5 JOURS</u>	579.00 €

#### **INTERNAT :**

Les élèves inscrits comme internes sont hébergés (en chambre individuelle) pour la nuit et pour tous les repas. Le prix de l'internat complet (nuitée + petit-déjeuner + déjeuner et dîner) s'élève à : (tarifs 2014)

<u>FORFAIT INTERNAT ANNUEL 5 JOURS</u>	1461.00 €
----------------------------------------	-----------

La facturation se fait chaque trimestre, les trimestres étant inégaux :

1<sup>er</sup> trimestre = septembre/décembre / 2<sup>ème</sup> trimestre = janvier/mars / 3<sup>ème</sup> trimestre = avril/juin ;  
un avis aux familles (à régler) est envoyé par courrier en milieu de trimestre.

Les absences dues aux périodes de stage sont déduites de la facture trimestrielle.

Il est possible de mensualiser vos paiements : sur simple demande écrite, une proposition d'échéancier vous sera envoyée (Attention ! : l'établissement ne fait pas de prélèvement directe sur compte bancaire et n'accepte que les paiements par chèques ou espèces).

**Tout trimestre commencé est dû par la famille, sauf cas de force majeure (déménagement, démission, ...)**

**Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec l'Intendance du Lycée.**